

Enseignement

Contact : etudes@liguedesfamilles.be

Un enseignement obligatoire réellement gratuit et favorisant le bien-être des enfants

Si la gratuité scolaire a connu des avancées ces dernières années avec l'instauration de la gratuité des fournitures en maternelles puis en 1^{re} et 2^e primaire, elle a reculé avec la multiplication des demandes de matériel informatique coûteux. D'autres frais restent élevés, parmi lesquels ceux liés aux excursions et voyages scolaires, au matériel spécifique et à l'enseignement qualifiant.

- > Définir, comme prévu par le Pacte pour un enseignement d'excellence, **un échéancier clair planifié par décret pour arriver à la gratuité totale de l'enseignement primaire comme secondaire**. Particulièrement,
 - Poursuivre l'organisation progressive de l'achat par les établissements des **fournitures et manuels scolaires, et leur distribution gratuite aux élèves, jusqu'en fin de secondaire**, dans la suite logique de ce qui a été initié jusqu'à présent par les gouvernements successifs (3^e et 4^e primaire en 2025-2026, 5^e et 6^e primaire en 2026-2027, etc.).
 - **Interdire les frais dits « facultatifs »** tant en primaire qu'en secondaire, en ce compris la possibilité pour les écoles de demander des frais de participation aux achats groupés qui persiste en 1^{re} et 2^e primaire malgré l'instauration de la gratuité des fournitures, ou l'achat de matériel informatique en secondaire.
 - Distribuer **un ordinateur à chaque élève entrant en première secondaire**, par réaffectation du budget lié à la « Stratégie numérique », lequel n'est quasiment pas utilisé.
 - **Organiser la gratuité des frais spécifiques à l'option qualifiante**, qui touchent les familles les plus précaires, notamment par le refinancement des fonds d'équipement par les Régions, en mettant fin aux possibilités de demander des frais pour les prêts d'équipements personnels, d'outillage et de matériel de sécurité.
 - Organiser la distribution de **soupe et collations gratuites** intégrant des critères de qualité nutritionnelle et de durabilité dans l'ensemble des écoles.

Le cout médian de l'achat de matériel informatique pour l'école (ordinateur, licences logicielles, imprimante éventuelle...) est de 560 euros par élève.

Dans l'attente de cette gratuité généralisée, la Ligue des familles appelle à des mesures pour limiter les coûts qui, pour une large partie d'entre elles, ne coûtent pas aux pouvoirs publics :

En secondaire, 90% des élèves ont besoin de matériel informatique pour le travail scolaire. Mais l'an passé, ils étaient moins de 2% à avoir reçu une aide financière de la FWB pour s'équiper

- > En attendant la gratuité des fournitures scolaires, **plafonner les montants exigibles aux parents** par année scolaire (achat des fournitures par l'école permettant des économies d'échelle, comme c'est déjà le cas jusqu'en 2^e primaire, et maximum à facturer à charge des parents).
- > En attendant que toutes les élèves de secondaire soient fournies en ordinateurs, **plafonner à 350€ (au lieu de 500 actuellement) le coût du matériel informatique** qui peut être proposé par les écoles, considérant la possibilité de trouver du matériel de qualité à ce prix. Une fois l'aide de 150€ prévue par la FWB déduite, cela laisse malgré tout encore 200€ à charge des parents (mais cela constituerait un progrès par rapport à la situation actuelle qui laisse jusqu'à 350€ à leur charge).
- > Clarifier la législation interdisant aux écoles de proposer du matériel informatique en dehors du cadre de la **stratégie numérique** : une école ne pourrait proposer que l'achat d'un ordinateur dont elle a négocié le coût dans le cadre d'un achat groupé, pour obtenir des économies d'échelle et permettre aux parents d'obtenir l'aide de la FWB de 150€ par enfant ; et le matériel informatique nécessaire aux apprentissages doit être mis à disposition par les établissements. Aujourd'hui, des écoles continuent à demander ou rendre nécessaire l'acquisition de matériel informatique en dehors de tout cadre, donc sans que les parents bénéficient de l'intervention financière de la FWB.
- > **Automatiser l'octroi des allocations d'études** pour les élèves du secondaire et en revoir les seuils d'accès et les montants à la hausse, de sorte que les couts scolaires n'entraînent aucune famille sous le seuil de pauvreté monétaire.
- > **Plafonner le coût des sorties et voyages scolaires en primaire et en secondaire** à hauteur des coûts moyens actuellement payés par les parents.

- > **Etendre progressivement à toutes les écoles la subsidiation de repas chauds gratuits, sains et durables**, en commençant par les indices socioéconomiques 5 à 10, et en l'élargissant également à l'enseignement secondaire.

La Ligue des familles appelle en outre à :

- > **Assurer l'application effective de la législation sur le travail à domicile.**
- > **Abaisser l'âge de l'obligation d'inscription à l'école à 3 ans**, et agir sur les causes de la non-fréquentation après en avoir affiné la compréhension en menant une étude spécifique sur la question.
- > **Approfondir l'éducation au numérique** dans le respect du RGPD en adaptant les référentiels aux pratiques numériques des jeunes, tout en garantissant que celle-ci n'augmente pas les coûts à charge des familles, et qu'elle garantisse le **droit à la déconnexion numérique** des élèves et équipes éducatives.
- > Garantir le droit aux parents le **choix entre une communication numérique ou papier avec l'école**, et la possibilité de procédures d'inscription dans le fondamental qui ne passent pas par le numérique.
- > **Soutenir la création d'associations de parents** dans chaque établissement.
- > Soutenir et approfondir le cadre et les moyens donnés à la **lutte contre le harcèlement scolaire** en assurant que toutes les écoles puissent rentrer structurellement dans le dispositif, et en l'étendant à l'ensemble de l'enseignement secondaire.
- > **Investir massivement dans la rénovation des bâtiments scolaires.**
- > **Garantir des places d'école pour tous les élèves** partout en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- > **Organiser des garderies dans toutes les écoles de l'enseignement spécialisé** afin de diminuer la proportion d'élèves ayant besoin du transport scolaire et ainsi de réduire les temps de parcours en bus scolaire pour ceux qui n'ont pas d'autre solution. Des milliers d'élèves continuent en effet à passer deux, trois, parfois quatre heures par jour dans le bus pour aller à l'école.
- > **Revoir le rythme de la journée scolaire** pour qu'elle corresponde au rythme biologique des enfants et à la vie des parents, en articulation avec l'accueil temps libre, dans la logique du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Plus d'infos ? Lire nos études :

- [« Où est passée la gratuité scolaire ? La facture salée de l'école »](#),
- [« Faut-il avancer l'obligation scolaire à 3 ans ? »](#)
- [« Permettre aux enfants de milieux populaires de partir en voyage scolaire »](#)
- [« Le numérique à l'école, »](#)
 - o [Volets 1 et 2 : Équipement numérique et éducation au numérique](#)
 - o [Volet 3 : Communication numérique »](#)

Un enseignement supérieur moins coûteux et favorisant l'épanouissement et la réussite

- > **Réduire le coût des études** : diminuer le minerval ; élargir le nombre de bénéficiaires de droits d'inscription réduits ; encadrer le coût des supports de cours et assurer leur gratuité réelle et complète pour les étudiant.e.s boursier.e.s. Les supports de cours doivent s'entendre comme tous les outils nécessaires aux apprentissages.
- > **Améliorer l'accessibilité et la hauteur des montants des allocations d'études** :
 - en automatisant leur octroi.
 - en assurant que les étudiant.e.s qui en bénéficient puissent financer tous leurs frais d'études sans risquer de vivre sous le seuil de pauvreté. Le seuil minimum d'octroi doit être porté au seuil de pauvreté actualisé à l'année en cours via indexation, le montant doit être calculé sur base des coûts d'études réels.
 - en ouvrant l'accès aux allocations d'études aux étudiant.e.s de promotion sociale et d'études de spécialisation.
- > Encourager l'accès au logement étudiant via notamment la **construction de logements publics étudiants à loyers accessibles.**
- > **Revoir les rythmes académiques** en lien avec l'évolution des pratiques d'évaluation, pour qu'ils correspondent au rythme biologique des étudiant.e.s, et qu'ils favorisent l'épanouissement et la réussite.